



AVIS PUBLIC

Avis public est par les présentes donné par la soussignée, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, de l'entrée en vigueur du *Règlement numéro 2021-05 modifiant le Règlement no 2019-11 concernant les règles de contrôle et de suivi budgétaire.*

Tout intéressé peut prendre connaissance du règlement sur le site web de la Municipalité ou, exceptionnellement en raison de la COVID-19, obtenir une copie sur demande directement à l'hôtel de ville situé au 160, chemin George-Bonnallie à Eastman.

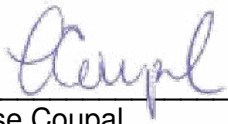
Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ À EASTMAN, ce 9 mars 2021

Lise Coupal
Directrice générale adjointe
et secrétaire-trésorière adjointe

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Lise Coupal, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe de la Municipalité d'Eastman, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié cet avis, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil municipal par sa résolution numéro 2018-10-401, entre 9 : 00 et 17 : 00 heures, le 9^e jour du mois de mars 2021. En foi de quoi, je donne ce certificat ce 9 mars 2021.



Lise Coupal
Directrice générale adjointe
et secrétaire-trésorière adjointe

Affiché le _____

Par : _____
Chantal Charron